

Journées
Parisiennes
du **laser**

**Parrainez
& gagnez 50€**



Vous êtes
MEMBRE



Vous
PARRAINEZ



Avantages
**PARRAIN
& FILLEUL**



GRUPE LASER
De la SFD

Lasers et technologies apparentées

OFFRE DE PARRAINAGE GROUPE LASER DE LA SFD DU 11 DÉCEMBRE 2018 AU 31 MAI 2019

Règlement

L'Association le Groupe Laser de la SFD, organise une opération de Parrainage auprès de ses membres.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'opération de Parrainage (ci-après dénommée « le Parrainage ») est ouverte à tout membre ou membre correspondant du Groupe Laser (ci-après « le Parrain ») et aux médecins dermatologues exerçant en France ou à l'étranger (ci-après « le Filleul »).

La participation au Parrainage implique l'acceptation des présentes conditions.

Article 2 : MODALITÉS DE PARRAINAGE

Le Parrain, peut parrainer un ou plusieurs Filleuls en complétant un ou plusieurs coupons-réponses prévus à cet effet. Les membres et membres correspondants du Groupe Laser peuvent faire la demande de coupons de parrainage durant les dates de l'opération, en écrivant à : secretariat@groupelasersfd.com.

Les informations concernant cette opération de parrainage sont également en ligne sur le site web de l'association : www.groupelasersfd.com.

Le filleul, une fois qu'il est devenu membre ou membre correspondant du Groupe Laser, peut devenir parrain à son tour selon les modalités définies ci-dessus. Il devra faire la demande de coupons de parrainage en écrivant à : secretariat@groupelasersfd.com.

Il n'y a pas de limitation de nombre de filleuls par parrain.

Un seul parrain est nécessaire par filleul.

Article 3 : OFFRE LIÉE AU PARRAINAGE

> Le Parrain bénéficie d'une réduction de 50€ sur le tarif membre d'inscription aux Journées Parisiennes du Laser les 7 et 8 juin 2019.

> Le filleul bénéficie également d'une réduction de 50€ sur le tarif membre d'inscription aux Journées Parisiennes du Laser les 7 et 8 juin 2019.

Cette réduction de tarif n'est pas cumulable :

Le parrain peut parrainer plusieurs filleuls, mais ne peut pas cumuler les réductions de tarif.

Ainsi, chaque parrain bénéficie de 50€ maximum de réduction sur le tarif membre d'inscription aux Journées Parisiennes du Laser les 7 et 8 juin 2019, mais il peut faire bénéficier plusieurs filleuls de cette même réduction.

Chaque filleul, après avoir obtenu son statut de membre ou membre correspondant du Groupe Laser, peut devenir parrain à son tour selon les modalités mentionnées ci-dessus. Il ne peut pas plus cumuler les réductions de tarifs : le filleul qui devient parrain ne bénéficie pas

d'une réduction supplémentaire à celle qu'il a déjà obtenue en étant filleul, mais il peut faire bénéficier plusieurs filleuls de cette même réduction.

Article 4 : VALIDATION DU PARRAINAGE

Le Parrainage sera validé après vérification du dossier par le secrétariat du Groupe Laser et lorsque l'adhésion du Filleul aura été confirmée et payée entre le 11 décembre 2018 et le 31 mai 2019.

Le Parrain et le Filleul bénéficieront alors chacun de 50€ de réduction sur le tarif membre d'inscription aux Journées Parisiennes du Laser les 7 et 8 juin 2019.

Cette réduction de 50€ s'applique exclusivement à l'inscription aux Journées Parisiennes du Laser et ne peut être échangée en numéraire ou contre toute autre chose de quelque nature. Cette offre de Parrainage ne peut être cédée. La réduction de 50€ obtenue interviendra sous la forme d'un remboursement par chèque lors ou après les Journées Parisiennes du Laser 2019.

POUR TOUTE QUESTION

Groupe Laser de la SFD
Amélie Goumondie
1 bis, rue de l'Avenir / 33520 Bruges
ou à secretariat@groupelasersfd.com

Coupon réponse

PARRAIN

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Email :

FILLEUL

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Email :

Je suis membre du Groupe Laser et je souhaite parrainer un filleul pour bénéficier de l'offre sur les JPL 2019.
Un bulletin d'adhésion vous mentionnant comme parrain sera adressé par email au filleul mentionné

Je souhaite adhérer au Groupe Laser et bénéficier de l'offre de parrainage couplée avec les JPL 2019.
Après accord du parrain mentionné, un bulletin d'adhésion spécifique vous sera transmis.